Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20261104-D_2026_10_54-AI
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

D_2026_10_54

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 29 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Elisabeth BONNAND, Sylvie BOLLARD, Catherine COQUARD, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusée : Jade FOLLET-TROSSET (donne pouvoir à Nathalie GIVORD)

Le quorum est atteint.

Mme Elisabeth BONNAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 octobre 2026

Objet : Changement du chauffe-eau des vestiaires du club de foot

Madame Le Maire informe l'assemblée que le chauffe-eau des vestiaires du foot est hors d'usage.

3 devis ont été sollicités :

- 2 correspondent au changement du chauffe-eau à l'identique, à savoir un chauffe-eau à accumulation ;
- 1 correspond au changement du chauffe-eau en proposant un remplacement par un chauffe-eau gaz à générateur de condensation. C'est un système qui est conseillé aujourd'hui compte tenu des évolutions techniques et qui permet d'obtenir une économie de gaz de 25 à 30% / an.

Au vu des éléments, Madame Le Maire après concertation avec les adjoints propose de retenir le devis de Sanidéal pour un montant TTC de 18 526.22€, sachant que l'installateur s'engage à réutiliser l'équipement lors des éventuels futurs travaux de rénovation des locaux du foot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

De retenir le devis de l'entreprise Sanidéal pour un montant de 18 526.22€.

Les provisions sont suffisantes au chapitre 21.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Elisabeth BONNAND

Le Maire
Nathalie GIVORD

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification du